



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 1261

Texte de la question

PRISE EN CHARGE SANITAIRE ET SOCIALE DES PERSONNES ÂGÉES

M. le président. La parole est à Mme Arlette Grosskost, pour le groupe UMP.

Mme Arlette Grosskost. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué aux personnes âgées et porte sur les dispositions à prendre pour assurer la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées.

Après les tragiques événements qui se sont déroulés durant l'été 2003 et qui ont tristement révélé la solitude et l'isolement des personnes âgées, les associations - dans le Haut-Rhin notamment - d'aide aux personnes âgées se sont fortement mobilisées afin de promouvoir des solutions propres à éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Elles se sont d'ores et déjà employées à réfléchir à la construction de systèmes d'accompagnement de qualité au bénéfice des personnes âgées.

Malheureusement, force est de constater que, faute d'une anticipation sérieuse au cours des dernières décennies, les besoins se révèlent criants, notamment pour ce qui touche aux indispensables soins infirmiers à domicile et au nombre de places dans les structures d'accueil spécialisées. De plus en plus d'inquiétudes s'expriment non seulement sur la mise en oeuvre, déjà souvent évoquée, de l'allocation personnalisée d'autonomie, mais également sur l'aide à domicile et surtout sur le financement qu'il y a lieu de mettre en place dès à présent pour répondre aux multiples besoins liés à la dépendance. Le respect et l'assistance que nous devons à nos aînés nous obligent à plus de solidarité et supposent un effort collectif, autrement dit partagé par tous les Français.

La réflexion sur la mise en place de la nouvelle branche de protection sociale, qui couvrira désormais le risque dépendance, est une avancée positive. Toutefois, monsieur le ministre, dans l'attente de la mise en place effective de cette mesure, pourriez-vous nous éclairer sur les solutions immédiates envisagées pour répondre à cette problématique plus que sensible ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux personnes âgées.

M. Hubert Falco, ministre délégué aux personnes âgées. Madame la députée, nous avons, à travers le plan « vieillissement solidarité », dégagé des moyens exceptionnels pour accompagner la prise en charge des personnes âgées, à domicile et en établissement : 470 millions d'euros pour la médicalisation, 300 millions d'ores et déjà notifiés - dès le mois de janvier 2004 -, ce qui nous permettra de signer plus de 2 000 conventions tripartites pour améliorer l'accueil des personnes âgées en maison de retraite et de créer de bonnes conditions de maintien à domicile, grâce notamment à 17 000 places de soins infirmiers à domicile.

M. Jean-Claude Perez. On l'a déjà voté, cela !

M. le ministre délégué aux personnes âgées. Plus d'accueil de jour, plus d'accueil temporaire, de la médicalisation, de la climatisation, un système de veille et d'alerte...

Mme Martine Billard. Quand ?

M. le ministre délégué aux personnes âgées. Le respect de la dignité des personnes âgées est l'affaire de tous. Nous sommes tous mobilisés afin d'être prêts, dès le mois de juin 2004, à affronter une situation qui sera aussi difficile que ce qu'elle a été l'année dernière. A ceci près que, cette année, nous avons dégagé des moyens sans aucune mesure avec tout ce qui avait été fait précédemment. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1261

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 avril 2004